

Edito



Michel DUQUESNE,
Président de la section ovine-caprine du GDS 50

“

La section ovine-caprine du GDS, qui a toujours à cœur de suivre l'évolution sanitaire, vous informe une nouvelle fois des dernières actualités.

Notre équipe est allée à votre rencontre l'été dernier lors de différents événements. En juillet, pour la première édition de la Fête du mouton de Pontorson les échanges avec les éleveurs présents ont été fructueux tout comme à Gavray et Jobourg en août. Malheureusement l'arrivée de la FCO a constraint les organisateurs du concours spécial de l'OSCAR à annuler ce dernier, ce qui a engendré notre absence aux cotés des éleveurs ovins dans le cadre de la foire de Lessay.

En effet vous n'êtes pas sans savoir que la FCO3 est arrivée en France et même depuis quelques semaines dans notre département. La vigilance s'impose, le mot d'ordre reste le même que cet été : VACCINEZ VOS ANIMAUX. Vous trouverez un article à ce sujet dans ce numéro.

Sommaire

LE COIN DES BONNES PRATIQUES

Le document de circulation, comment bien le remplir ? 3

Quel lait choisir pour l'allaitement de ses chevrettes de renouvellement ? 4

La recherche des causes d'avortement est indispensable 4

DU CÔTÉ SANITAIRE

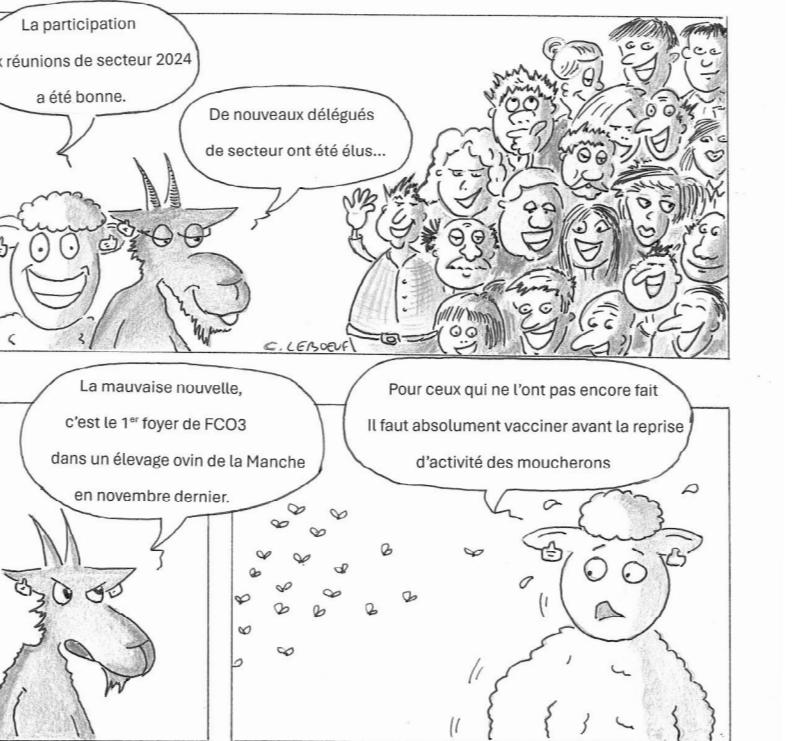
Un premier foyer de fièvre catarrhale ovine 3 détecté dans la Manche 5

L'ACTU DU GDS

Des éleveurs en quête d'information ! 6

Mis en place depuis plus d'un an, le Pack PREMIUM évolue 6

l'actu en dessin



Informations techniques publiées par le Groupement de Défense Sanitaire de la Manche
Maison de l'Agriculture - avenue de Paris - BP 231 50001 SAINT-LÔ CEDEX
Tél. 02 33 06 48 00 - Fax 02 33 06 47 93 - www.gds50.com - gds50@gds-manche.fr
Directrice de la publication : Stéphanie LEBRANCHU - Textes : GDS - Photos : OIE/PIADC, GDS 50
Impression : Nii - 2412-0014 - n° ISSN 0241 0060

LE COIN DES BONNES PRATIQUES

Le document de circulation, comment bien le remplir ?

Le document de circulation est un élément central du système de traçabilité des ovins caprins qui doit être renseigné pour chaque entrée ou sortie d'animaux de l'exploitation. Ce document, dûment rempli, accompagnera les animaux au cours de leur déplacement.

Comment remplir le document de circulation.

Il est important de remplir correctement votre document de circulation pour qu'il puisse être validé.

Quel feuillet, pour qui ?

Si je déclare le départ de mes animaux : alors j'envoie le **feuillet blanc** et je conserve le **feuillet vert** pendant 5 ans.

Si je déclare l'arrivée de mes animaux : alors j'envoie le **feuillet bleu** et je conserve le **feuillet rose** pendant 5 ans.

Autres moyens de notification.
Vous avez la possibilité également de créer un compte internet Pilot Elevage www.pilotlevage.fr (sans abonnement) pour faire son recensement, sa commande et ces documents de circulation.

Délais de notification ?
Les notifications de mouvements doivent être effectuées dans les 7 jours.

Stéphanie BERTRAND LEFEBVRE
Conseiller identificateur AIAM

Quel lait choisir pour l'allaitement de ses chevrettes de renouvellement ?

Différentes méthodes d'allaitement des chevrettes de renouvellement existent. Comment choisir ? Laquelle est la plus adaptée à mon élevage ? Laquelle est la plus sûre sanitairement ?

Comparaison entre les différentes méthodes d'allaitement des chevrettes de renouvellement

(d'après Philippe Thorey 8ème Journées Techniques Caprines)

| Aliment d'allaitement | Risque de transmission du CAEV | Risque de transmission de mycoplasmes | Risque de transmission de la Paratuberculose | Surcoût par rapport à la poudre de lait conventionnelle | Temps de travail indicatif par rapport à la poudre de lait conventionnelle |
|--|--------------------------------|---------------------------------------|--|---|--|
| Poudre de lait conventionnelle | non | non | non | / | / |
| Poudre de lait bio | non | non | non | X 1,8 | identique |
| Lait de chèvre non thermisé | OUI | OUI | OUI | Variable (selon la valorisation habituelle du lait) | Variable (selon le mode de distribution du lait) |
| Lait de chèvre thermisé (56 °C pendant 1h) | non | non | OUI | X 2,8 | X 2 |
| Lait de chèvre acidifié | OUI | OUI | OUI | X 2,5 | X 1,5 |
| Lait de vache acidifié | non | non | Dépend du statut du cheptel bovin | X 1,1 | X 1,5 |

Le choix du type d'allaitement de ses chevrettes doit se faire selon la protection sanitaire voulue, du coût de revient, du temps de travail nécessaire et des souhaits de l'éleveur. Il ne faut pas oublier que des maladies transmissibles par le lait peuvent être présentes dans le troupeau, sans que des signes soient visibles. Dans ce cas utiliser une technique d'allaitement à risque, va favoriser le développement de ces maladies.

Jean-Marc CARBONIÈRE
Vétérinaire conseil GDS 50

La recherche des causes d'avortement est indispensable.

Chez les petits ruminants les avortements peuvent se manifester par des séries, qui peuvent avoir de lourdes répercussions économiques.

LA DECLARATION DES AVORTEMENTS EST OBLIGATOIRE.

Un appel rapide au vétérinaire permet de réaliser des prélèvements frais (avortons, délivrants), qui augmentent les chances de découverte des causes d'avortements.

LE GDS PEUT VOUS ACCOMPAGNER DANS LA RECHERCHE DES CAUSES D'AVORTEMENTS.

Le GDS 50 peut prendre en charge 60 ou 80 % du montant hors taxes des analyses réalisées au LABEO 50 de Saint-Lô. Pour cela il suffit de nous contacter.

Lutter contre les causes d'avortements, c'est protéger la santé de ses animaux, mais aussi préserver la santé économique de son élevage.



Le saviez-vous ?

LA PLUPART DES MALADIES ABORTIVES SONT TRANSMISSEES À L'HOMME.

De nombreuses maladies responsables d'avortements sont transmissibles à l'homme, comme la fièvre Q, la chlamydiose...

Lutter contre les causes d'avortements, c'est aussi protéger sa santé, celle de sa famille et celle du public en cas d'accueil à la ferme.

Jean-Marc CARBONIÈRE
Vétérinaire conseil GDS 50

Un premier foyer de fièvre catarrhale ovine 3 détecté dans la Manche.



La Manche a déclaré fin novembre son premier foyer de Fièvre Catarrhale Ovine 3 (FCO 3), qui sévit en France depuis début août dernier.

Cette maladie, qui a fait des ravages dans les troupeaux de moutons, ne peut être limitée que par la mise en place d'une vaccination.

L'Etat a mis gratuitement à disposition des vaccins depuis fin août.



Ovin atteint de FCO avec la langue bleuâtre

La Manche touchée à son tour

La FCO 3 est apparue pour la première fois en Europe, début septembre 2023 aux Pays-Bas. En quelques mois le virus de cette maladie s'est propagé par l'intermédiaire de moucherons piqueurs à l'ensemble du pays, ainsi qu'aux pays voisins. En 2024 la maladie a continué sa progression dans une grande partie de l'Europe.

Les premiers foyers en France sont apparus début août dernier. **Début janvier près de 9200 foyers** étaient recensés, surtout dans le nord-est du pays.

Au 2 janvier un seul foyer a été identifié dans la Manche dans le canton de Les Pieux. Ce cas est consécutif à une suspicion sur une brebis, présentant des signes évocateurs de la maladie. Les analyses des prélèvements effectués sur cette brebis ont confirmé cette suspicion.

Une maladie grave chez les moutons, mais avec des répercussions aussi chez les bovins

Les Néerlandais ont publié cet été les résultats d'une large étude sur l'impact de la FCO sur les différents animaux d'élevage.

Sur les mois de septembre et d'octobre 2023, 37 000 ovins supplémentaires, surtout des adultes, sont morts par rapport à la moyenne des mêmes mois des années précédentes. Dans les élevages professionnels atteints par la maladie depuis au moins 6 semaines, en moyenne 25 % des moutons sont morts !

Chez les vaches des élevages touchés on note une baisse de la production laitière de 1 kilo par vache et par jour. Cette chute dure en moyenne 9 à 10 semaines. Dans ces cheptels infectés la mortalité était jusqu'à 3,5 fois plus élevée qu'à la même période des années précédentes. L'augmentation de la mortalité touche plus les exploitations laitières et les bovins adultes. Chez les caprins il n'a pas été constaté de surmortalité dans les conditions d'élevage néerlandaises.

Un vaccin fourni gratuitement

A la suite de l'identification des premiers foyers en France l'Etat a mis en place des mesures de lutte :

- Une limitation des mouvements dans la zone régulée (les 150 kilomètres autour des foyers) ;
- La mise à disposition gratuite du vaccin contre la FCO 3 pour les élevages d'ovins et de bovins de toute la France.

Des vaccins à commander et à retirer chez votre vétérinaire sanitaire.

La désinsectisation ayant montré une efficacité incomplète et de courte durée, seule la vaccination permet de protéger efficacement et durablement son troupeau ovin ou bovin. Si vous souhaitez engager cette vaccination, il suffit de passer dès maintenant la commande à votre vétérinaire sanitaire. Comme pour tous les vaccins respectez la chaîne du froid.

Il est recommandé de vacciner ses ovins au plus tard dès le début du printemps, afin que la protection soit maximale dès la reprise d'activité des moucherons piqueurs.

N'attendez pas pour protéger vos animaux, une fois la FCO 3 arrivée dans votre élevage, il sera trop tard.

Jean-Marc CARBONIÈRE
Vétérinaire conseil GDS 50

article rédigé le 06/01/2025 pour un point plus récent de la situation : consultez notre site internet www.gds50.com



Quand suspecter la FCO 3 ou 8 sur ses ovins ?

Lorsqu'ils présentent de l'hyperthermie, des difficultés pour se déplacer, des croutes sur le mufle, des ulcères dans la bouche, du jetage ou encore une langue bleue (ovin).

La perte d'onglons chez les ovins semble être caractéristique de la FCO 3.

En cas de suspicion sur un de vos animaux contactez sans attendre votre vétérinaire. Dans ce cadre les frais vétérinaires et d'analyses sont intégralement pris en charge par l'Etat.



FCO 8

La nouvelle souche FCO 8, qui est apparue en août 2023 dans le sud du Massif central, a gagné depuis une bonne partie de la France, dont la Manche avec un premier foyer détecté début décembre sur des bovins.

Une enquête menée dans l'Aveyron sur l'impact de cette FCO entre début août et début septembre 2023 a mis en évidence chez les ovins adultes :

- un taux de malades pouvant approcher les 50 % ;
- un taux de morts pouvant approcher les 33 %.

Des vaccins contre la FCO 8 sont disponibles chez votre vétérinaire, mais leurs coûts restent à la charge des éleveurs.

L'ACTU DU GDS

Réunions de secteur : Des éleveurs en quête d'information !



Le GDS de la Manche a renouvelé ses rencontres triennales auprès des éleveurs en leur donnant rendez-vous courant novembre à Montigny, Dangy, St Joseph et Saint-Lô pour les éleveurs de caprins. Il est vrai que l'actualité sanitaire est riche et inquiétante avec la FCO 3 qui sévit en France à laquelle les élevages peuvent être confrontés. Si la communication du GDS a été fortement appréciée sur l'intérêt de la vaccination, les éleveurs ont été attentifs sur l'exposé du Dr CARBONIÈRE relatif à la FCO 3 notamment sur les signes cliniques et les conséquences de la maladie sur leur cheptel.

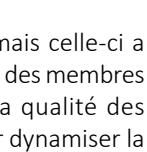
Dynamiser la section caprine

Une réunion spécifique a été faite à Saint-Lô mais celle-ci a rencontré un moindre succès avec la participation des membres du bureau seulement. Cela n'a pas impacté la qualité des échanges mais une réflexion a été engagée pour dynamiser la section et attirer les éleveurs de chèvres à participer.

Des formations appréciées

Enfin, il a été fait un focus sur les formations déployées par le GDS de la Manche envers les éleveurs ovins et caprins. Ces formations sont dispensées avec un vétérinaire spécialisé en production ovine alliant théorie et pratique, un réel succès. N'hésitez pas à vous rapprocher du GDS si vous êtes intéressés.

La prochaine échéance de la section ovine-caprine sera le renouvellement du bureau courant 2025 et au plaisir de vous retrouver aux différents événements sur l'année.



Stéphanie LEBRANCHU
Directrice GDS 50



Le coin des bonnes pratiques p. 4

La recherche des causes d'avortement est indispensable.



GDS infos

L'actu santé de vos élevages

L'actu du GDS p. 6

Réunions de secteur : Des éleveurs en quête d'information !



Du côté sanitaire p. 5

Un premier foyer de fièvre catarrhale ovine 3 détecté dans la Manche.